



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-65

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JUILLET 2024										
Date de la convocation : 9 juillet 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le dix huit juillet, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 9 juillet 2024											
Nombre de membres <table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	8	Représentés	0	Votants	8	Objet de la délibération : <u>REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET EAUX USEES- AVENUE DES ROCHES BLANCHES COMMUNE DE MORMOIRON- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	8										
Représentés	0										
Votants	8										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Sandrine RAYMOND – André AIELLO – Max RASPAIL- Jean-François SENAC
– Salvador TENZA – Stéphane MICHEL – Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Roland LAMOUREUX

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240801-2024-199-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement SOGEA/GASNAULT s'est vu confier, par marché du 18 décembre 2023, le marché réhabilitation du réseau d'eau potable et eaux usées avenue des Roches Blanches sur la commune de Mormoiron.

Les travaux prévoyaient un raccordement sur vanne existante. Après terrassement, il est apparu que le Té et la vanne étaient vétustes, un renouvellement a été demandé à l'entreprise. Le PN1 correspond à cette prestation complémentaire.

Le marché prévoyait également la pose de regards PEHD diam 600mm. Des contraintes techniques ont rendu nécessaires l'approfondissement de ce réseau, entraînant le remplacement des regards PEHD par des regards en béton. Les prix PN 2 et 3 correspondent à cette prestation.

Dans le cadre des travaux, une antenne non prévue au marché, et passant dans le domaine privé, a été renouvelée en amont de la future pharmacie. Ces travaux ont nécessité le défrichage d'un bosquet présent aux abords de l'avenue des Roches Blanches. Le PN4 correspond à cette prestation complémentaire.

Une modification en cours d'exécution doit donc être conclue pour introduire ces 4 prix nouveaux et modifier la répartition entre co-traitants selon les tableaux ci-dessous:

AEP TF

N°prix	Libellé	Unité	P.U.
PN1	Pose Té + vanne DN 150 mm	F	2 202,00 €

EU

N°prix	Libellé	Unité	P.U.
PN2	Regard béton	U	1 200,00 €
PN3	Réhausse regard béton	DM	45,00 €
PN4	Défrichage	F	2 657,24 €

Répartition initiale :

	Mandataire	Co-traitant	Total
	SOGEA PROVENCE	GASNAULT	
Travaux de terrassement et pose de Canalisations EU	212 596,75 €	212 596,75 €	425 193,50 €
AEP Tranche Ferme	118 659,75 €	118 659,75 €	237 319,50 €
AEP Tranche Optionnelle 1	28 700,00 €	28 700,00 €	57 400,00 €
TOTAL	359 956,50 €	359 956,50 €	719 913,00 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240801-2024-199-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Nouvelle répartition :

	Mandataire	Co-traitant	Total
	SOGEA PROVENCE	GASNAULT	
Travaux de terrassement et pose de Canalisations EU	177 596.00 €	247 597.50 €	425 193.50 €
AEP Tranche Ferme	88 659.50 €	148 660.00 €	237 319.50 €
AEP Tranche Optionnelle 1	24.600.00 €	32 800.00 €	57400.00 €
TOTAL	290 855.50 €	429 057.50 €	719 913.00 €

Ces modifications de prestations n'impactent pas le montant global du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement SOGEA/GASNAULT selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

Par délégation,

André AIELLO,
1er Vice-Président



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240801-2024-199-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240801-2024-199-DE
Date de réception préfecture : 02/08/2024